

# ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE N° 2024-166

**Le Maire de WIZERNES**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;  
Vu l'arrêté n° 2023-53 du 3 avril 2023 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion, après avis du Comité Technique en date du 15 janvier 2021 ;

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
MESMACQUE Isabelle	Adjoint administratif	02/11/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BECQUART Florian	Adjoint technique	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté qui sera transmise au comptable de la collectivité.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le :



Fait à Wizernes,  
Le 29 novembre 2024  
Le Maire,

Pierre EVRARD

**PROPOSITION DE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ET D'ACCES A L'ECHELON SPECIAL**  
**AU TITRE DE L'ANNEE 2025**  
(établir un seul tableau par grade )

**NOM DE LA COLLECTIVITE: MAIRIE DE WIZERNES**

**ACCES AU GRADE DE: Adjoint administratif principal de 2ème classe**

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	MESMACQUE Isabelle	Adjoint administratif	9ème échelon		02/11/2025
2ème					
3ème					
4ème					
5ème					
6ème					
7ème					
8ème					
9ème					
10ème					
11ème					
12ème					
13ème					
14ème					
15ème					
16ème					
17ème					
18ème					
19ème					
20ème					
Nombre de femmes : 1					
Nombre d'hommes : 0					

**PROPOSITION DE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ET D'ACCES A L'ECHELON SPECIAL**  
**AU TITRE DE L'ANNEE 2025**  
(établir un seul tableau par grade )

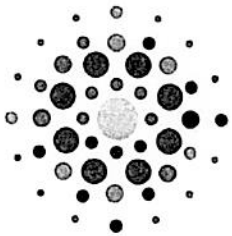
**NOM DE LA COLLECTIVITE: MAIRIE DE WIZERNES**

**ACCES AU GRADE DE: Adjoint technique principal de 2ème classe**

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	BECCUART Florian	Adjoint technique	2ème échelon	12/11/2024	01/01/2025
2ème					
3ème					
4ème					
5ème					
6ème					
7ème					
8ème					
9ème					
10ème					
11ème					
12ème					
13ème					
14ème					
15ème					
16ème					
17ème					
18ème					
19ème					
20ème					

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1



**cdg** 62

## ATTESTATION DE RÉUSSITE

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
SESSION 2024**

Je soussigné, Monsieur Joël DUQUENOY, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas-de-Calais,


atteste que : Monsieur Florian BECQUART

Né le : 26/07/1993 à Auchel (62)

a subi avec succès les épreuves de l'examen professionnel d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Délivré pour valoir ce que de droit.

A BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le 12 novembre 2024

Le Président,  
  
Joël DUQUENOY



**Neuillez conserver cette attestation sans limitation de temps, IL NE VOUS SERA PAS DELIVRE DE DUPLICATA.**